LES AVANCEES DE L'UNSA

Grâce à l'engagement de l'UNSA et à la mobilisation des agents de la collecte, nous avons obtenu des avancées significatives tant sur le plan humain que financier. Parmi les principales améliorations, nous pouvons noter :

• **Une prime de 300 €** a été obtenue pour reconnaître le surplus de travail accumulé au cours des derniers mois.

• **Les heures supplémentaires seront désormais payées ou récupérées**, en fonction du choix des agents. Pour chaque heure supplémentaire de travail, une majoration entre 25 et 27% sera effectuée.

• **Les agents de la collecte conservent 25 jours de congés** à titre exceptionnel pour l'année 2025.

• Nous sommes engagés sur des réunions de **suivi tous les 15 jours**.

Ces avancées sont le fruit de la détermination des agents, soutenus et accompagnés par l'UNSA mais elles ne masquent pas les difficultés persistantes auxquelles les agents de la collecte sont confrontés au quotidien :

• Des zones blanches où la collecte est impossible.

• Des camions qui ne démarrent pas, en mauvais état ou non adaptés créant des retards et des complications logistiques.

• Une carte de la ville de collecte mal pensée, entraînant une surcharge de travail pour les agents.

• Des usagers mécontents, parfois violents, qui agressent verbalement les agents, ce qui met en péril leur sécurité et leur bien-être.

• Des vestiaires toujours pas aux normes : pas de vestiaire de femmes.

L'UNSA continue de se battre pour améliorer vos conditions de travail et garantir la sécurité et la dignité des agents de la collecte. Nous restons déterminés à défendre leurs droits et à trouver des solutions concrètes pour surmonter ces problèmes récurrents.

Ville de Châtellerault – C.C.A.S. - C.A.G.C.
78 bd Blossac 86100 CHATELLERAULT
Tel : 05 49 23 64 06 – 07 62 11 88 21 - www.unsater86.com
Facebook : UNSA Territoriaux Châtellerault infos
syndiciat.unsa@ville-chatellerault.fr
Conception réalisation UNSA Châtellerault / Directeur Publication : Fernando DOMINGO

Ne pas jeter sur la voie publique

Unsa Info n°5

JUIN 2025

Chers amis et collègues,

Après 14 années passées au sein de l'Unsa, je tiens à vous adresser quelques mots à l'occasion de mon départ. Ces années ont été riches en expériences, en rencontres et en projets, et je souhaite vous exprimer toute ma gratitude pour l'opportunité de m'avoir permis de vous représenter.

Tout au long de ces années, j'ai eu l'honneur de remplir différentes missions, que ce soit à la communication, où j'ai essayé de transmettre au mieux nos valeurs et nos actions, ou en tant que secrétaire adjoint et représentant du personnel partir de 2018, où j'ai eu à cœur de veiller à l'organisation et à la bonne marche de nos actions syndicales. Ces rôles m'ont permis de m'investir pleinement, et j'ai toujours cherché à faire respecter vos droits.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre soutien et votre confiance. Je suis fier du chemin parcouru ensemble. L'Unsa continuera de faire avancer vos revendications. Merci à tous pour ces belles années.

François Martin

VOTRE REPRESENTATION / LES COMITES

F3SCT : C'est la **Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.

➔ Hausse de 30 accidents de plus qu'en 2023 : cette augmentation préoccupante nécessite de renforcer les mesures de sécurité et de sensibilisation pour protéger les agents et usagers. Il est crucial de mettre en place des actions préventives efficaces.

CST : C'est le **Comité Social Territorial**

➔ À partir du 1er janvier 2026, les modalités de participation à la couverture santé des agents évoluent (actuellement, notre contrat labellisé ouvre une aide d'environ 20 €). Les collectivités ont mandaté le centre de gestion pour lancer une offre de marché auprès des mutuelles.

➔ La mise à jour des tableaux des effectifs prévoit la suppression de certains grades ou postes dans le cadre d'une réorganisation. Cependant, les représentants du personnel n'ont pas été consultés en CST à ce sujet.

➔ La refonte du RIFSEEP sera engagée par la RH dès juin en collaboration avec les représentants du personnel (2 par organisation syndicale). En septembre, l'addition de l'IFSE 1 et 2 sera mise en place sur la fiche de paie.

➔ Avancement de grade en octobre avec effet rétroactif au 1er janvier 2025.
Les promotions internes : au 1er octobre 2025.

➔ Nouvelles modalités de récupération des heures supplémentaires pour les agents assurant un temps de travail sur les samedis, dimanches, jours fériés et nuits : il y aura une majoration de 125% pour les 14 premières heures et 127% pour les heures suivantes supplémentaires du samedi.
Majoration également pour les cérémonies de mariage 125% et 150% à partir de deux mariages.
Cette majoration sera applicable à partir du 1er juillet 2025.

➔ Nouvelles modalités des temps partiels pour les contractuels et assouplissement des conditions de demandes sur le télétravail. Au vu des disparités au sein des services, l'Unsa sera vigilant que le règlement soit respecté.

INFORMATIONS RH - AGENDA SOCIAL

L'Agenda Social est une réunion préparatoire au CST sur les évolutions règlementaires et statutaires des agents.

➔ À compter du 1er juillet 2025, une carence s'appliquera, Territoria Mutuelle : il n'y a pas de délai de carence jusqu'au 30 juin 2025 pour les agents qui souhaitent prendre l'option complément de maintient du régime indemnitaire CLM, CLD, CGM. Votre cotisation vous coûtera 0,17% en plus de la cotisation de base sur votre salaire global.

➔ CMO : Congé Maladie Ordinaire, jusqu'à présent seul un jour de carence était appliqué, à présent ce sera un jour + 10% de perte de traitement par jour non travaillé.

➔ Résidence autonomie Avaucourt : il n'y a aucune suppression de poste des agents d'Avaucourt car la fermeture de la résidence entraîne un déplacement des aides soignantes vers le SSIAD et les auxiliaires de vie vers le SAD. Les agents de service seront affectés vers les résidences Beauchêne ou Tivoli.

➔ Foyer soleil : finalement, la facturation des repas aux agents par prélèvement sur salaire ne sera pas mise en place. D'autres pistes sont à l'étude : TPE, plate-forme de paiement, etc.

➔ Les journées de prévention se dérouleront les 4 et 5 novembre 2025. L'addictologie dans toutes ses formes sera le fil rouge. Un stand F3SCT avec l'ensemble des représentants du personnel qui vous accueilleront et seront à votre écoute.

➔ **Déprécarisation** Une étude est actuellement menée par la direction de l'Éducation en vue de titulariser les agents employés sous contrats précaires depuis 2005 à 2019.
L'UNSA rappelle que, conformément à la réglementation, la municipalité a l'obligation de proposer un contrat à durée indéterminée (CDI) après six années de contrats renouvelables.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, ÇA CONCERNE TOUT LE MONDE !
Prochain CST le 2 octobre – Prochain F3SCT le 14 octobre
Nous pouvons faire remonter vos questions lors des instances, envoyez-nous vos questions avant le 2 septembre à :
syndicat.unsa@ville-chatellerault.fr / 05 49 23 64 06